

CHARTRE PAYSAGÈRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU VERCORS

Des gorges de la Bourne au Col du Rousset, des lapiaz des Hauts Plateaux aux vals verdoyants où sont implantés les villages du cœur du massif... le cœur du massif du Vercors offre des paysages remarquables d'une grande diversité, fleurons du Parc naturel régional du Vercors. Les cinq communes de la Communauté de Communes du Vercors (La Chapelle-en-Vercors, Saint-Agnan-en-Vercors, Saint-Julien-en-Vercors, Saint-Martin-en-Vercors et Vassieux-en-Vercors), concentrent aussi l'essentiel des sites emblématiques et des lieux de mémoire du massif : routes historiques, belvédères grandioses, grottes, mémorial de la Résistance, musée de la Préhistoire. Elles sont riches également d'un patrimoine culturel rural spécifique, souvent méconnu, qu'il soit architectural, paysager, ou qu'il concerne des savoir-faire traditionnels.

Si les valeurs paysagères et patrimoniales de ce territoire ne sont plus à démontrer, l'enjeu de la charte paysagère est bien de mesurer et d'ajuster le développement des communes dans le respect de ces valeurs.

Sur la base d'une bibliographie abondante, la charte paysagère de la Communauté de Communes du Vercors reprend les différentes étapes traditionnelles de diagnostic, enjeux, plan d'actions.

Elle comprend également la réalisation de fiches-actions plus détaillées (stade opérationnel) pour trois sites pilotes choisis parmi les propositions du plan d'action et discutées en comité de pilotage ainsi qu'en conseils municipaux :

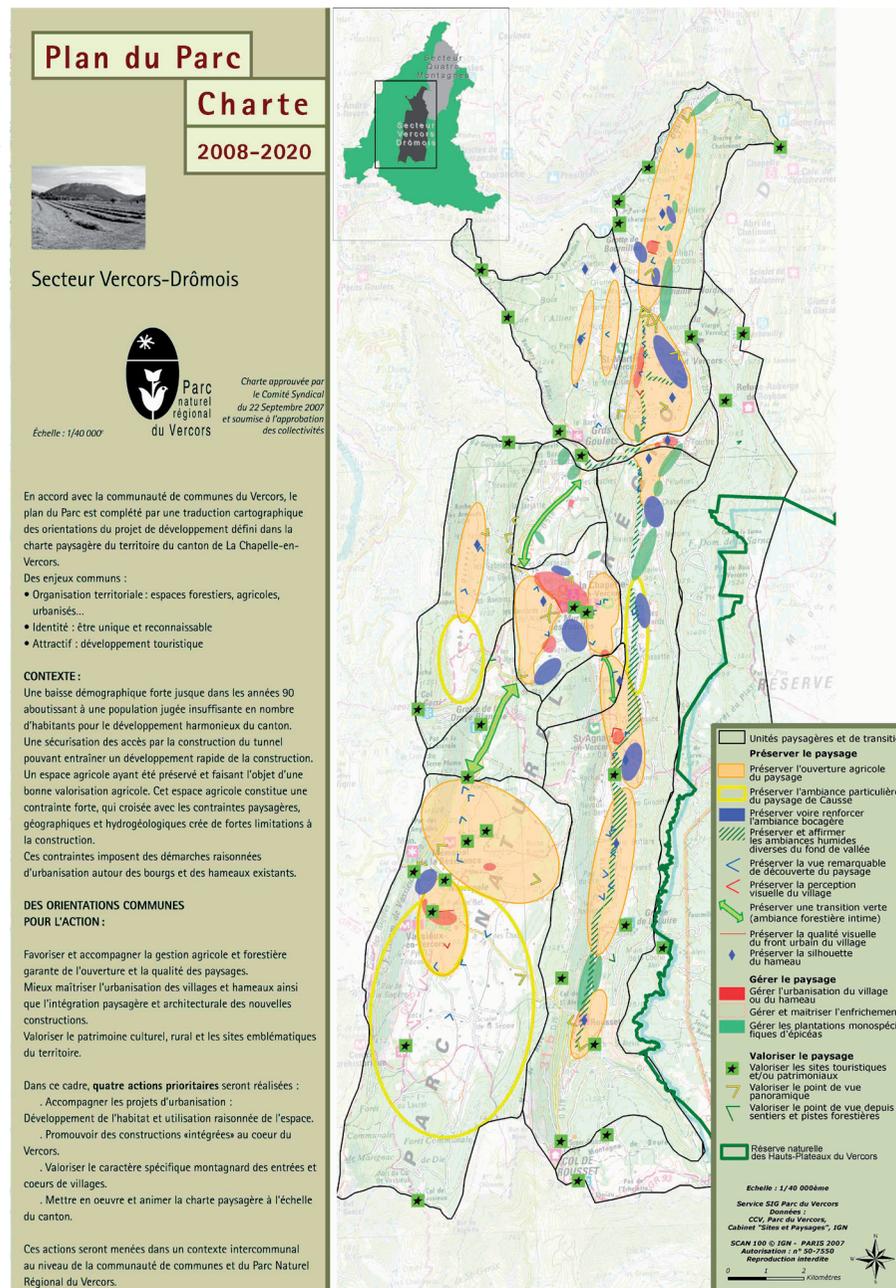
Préalable - Créer une commission «paysages, urbanisme et architecture» intercommunale

1- Accompagner les projets d'urbanisation : développement de l'habitat et utilisation raisonnée de l'espace

2- Promouvoir des constructions «intégrées» au cœur du Vercors

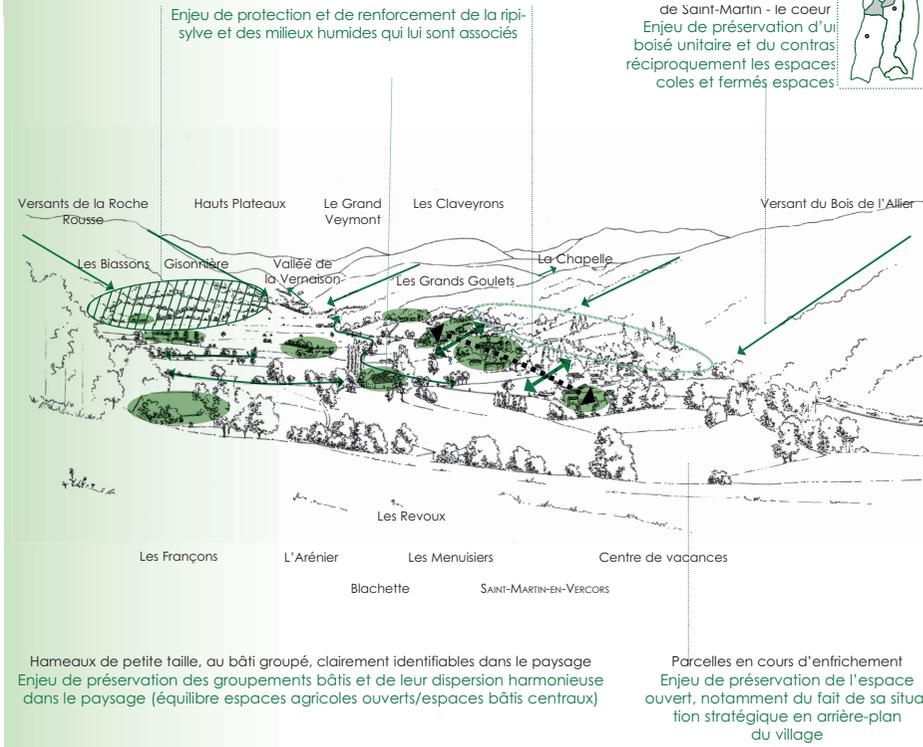
3- Valoriser le caractère spécifique montagnard des entrées et cœurs de villages (mobiliers urbain/rural spécifique)

Intégration de la carte des enjeux paysagers issus de la charte paysagère au Plan de Parc



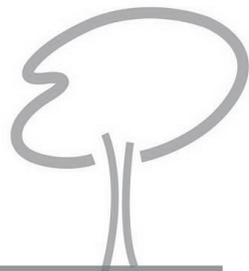


Berceau de Saint-Martin



1- FAVORISER ET ACCOMPAGNER LA GESTION AGRICOLE ET FORESTIÈRE DU GRAND PAYSAGE

2- MIEUX MAÎTRISER L'URBANISATION FUTURE DES VILLAGES ET HAMEAUX



3- VALORISER LE PATRIMOINE CULTUREL RURAL ET LES SITES EMBLÉMATIQUES DU TERRITOIRE

